

**DEC141855DR16**

**Délégation de signature consentie à Mme Pascale DELECLUSE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°141610J du 18 juin 2014 portant nomination de Mme Pascale DELECLUSE aux fonctions de directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**DECIDE**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Pascale DELECLUSE**, directrice de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELECLUSE, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELECLUSE et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Monsieur Pierrick ROBERGE**, adjoint du directeur administratif adjoint et à **Sylvaine CHAPELET**, responsable du service du budget et des finances aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange